

AD. n° 2021-473

EANM FDV - Centre d'Accueil de jour du Centre Bellissen A MONTBETON  
Etablissement d'accueil non médicalisé pour personnes handicapées (EANM)

TARIFICATION DE L'EXERCICE 2021

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Madame la directrice, de EANM FDV Centre d'accueil de jour du Centre Bellissen ;

Vu la négociation budgétaire intervenue le 16/02/21 ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Le prix de journée applicable à EANM FDV- Centre d'accueil de jour du Centre Bellissen à MONTBETON est fixé comme suit :

Type de prestation	Montant du Prix de journée en € à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2021
Internat	0,00 €
Accueil de jour/PHD	53,44 €
Autre	0,00 €

**ARTICLE 2 :**

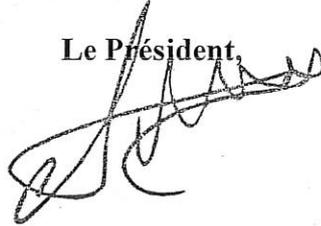
Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

**ARTICLE 3 :**

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et la directrice de EANM FDV-CAJ Centre Bellissen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 11 MARS 2021

Le Président,



**Christian ASTRUC**